

Le b.a.-ba du mariage (3)

Les quatre piliers du mariage pour soutenir son amour



Nourrie par l'expérience, l'Église indique aux couples chrétiens quels sont les piliers essentiels d'une relation conjugale heureuse et solide : la liberté, la fécondité, l'indissolubilité, la fidélité. Deuxième partie : la fidélité et l'indissolubilité.

Le jour de leur mariage, les fiancés se disent « oui » pour la vie. Est-ce naïveté de leur part ? Non. Les amoureux désirent profondément et naturellement que leur amour dure toujours et soit exclusif. Ce désir relève de la dynamique propre de l'amour, qui se veut total.

« Dieu est communion : les trois Personnes de la Trinité vivent depuis toujours et pour toujours dans une parfaite unité. C'est justement cela le mystère du mariage :

Dieu fait des deux époux une seule personne. »

Le pape François, le 2 avril 2014

Or la vie de couple n'est pas un long fleuve tranquille. Et le mariage à l'église n'est pas un coup de baguette magique rendant de fait le couple indestructible ! La fidélité exclusive à une personne résulte d'un désir, d'un patient apprentissage et d'une détermination à aller de l'avant, même dans les difficultés, quand il s'agit de s'écouter malgré la fatigue ou de se pardonner malgré les blessures. Tâche surhumaine ? Par bien des côtés, oui ! Mais le mariage chrétien est irrigué par l'amour fidèle du Christ pour son Église, dont le couple est le témoin.

La fidélité

Plutôt mouvementée, l'histoire de l'alliance entre Dieu et son peuple ! Plusieurs fois, ce dernier s'est éloigné de son Dieu. Il lui a même parfois préféré des idoles. Dieu s'est-il lassé de ces infidélités ? Jamais. Il a toujours repris l'initiative de renouer l'alliance rompue, jusqu'à donner son Fils unique.

« *En contemplant la fidélité de Dieu, on comprend que les fiancés sont appelés à une fidélité dynamique, écrit Pierre-Marie Castaignos dans son livre *Se marier et durer* (Salvator, 2012). Être fidèle, c'est rentrer dans une dynamique de don. »*

Avant tout, être fidèle aux choix posés

La fidélité ne consiste donc pas seulement à exclure l'adultère ! « *Être fidèle est avant tout être fidèle au dialogue, à l'entraide, aux choix que l'on a posés* », précise le Père Étienne Vetö, de la Communauté du Chemin Neuf. Et, oui, cela exige de donner de sa personne. Pris dans la routine de la vie quotidienne, il est tentant de « laisser tomber » tout cela et de laisser insensiblement se creuser un écart entre soi et son conjoint. On peut en quelque sorte le « tromper » en donnant la priorité à son travail, son ordinateur, son footing, ses activités paroissiales...

Il faut savoir s'octroyer des moments à deux, comme Christine et Christophe qui, chaque dimanche, vont dîner à la pizzeria en bas de chez eux afin d'échanger sur l'essentiel. Prier ensemble, dès le début du mariage, est d'une grande aide également, même si cela ne va pas de soi.

Pardoner, ce n'est ni s'aveugler, ni se résigner !

[La forme la plus éminente du don est le pardon.](#) Il met un terme à la colère, à la rancœur, voire à la vengeance. Quand le conjoint a été infidèle... ou même quand il oublie pour la cent millième fois de reboucher le dentifrice !

Le pardon n'est ni aveuglement, ni résignation : il s'agit de sauver un amour et une famille, pas les apparences ! D'un point de vue humain, cela peut paraître impossible. Cependant, l'Esprit Saint donne d'aller au-delà de nos capacités humaines : la force de chercher, humblement, ce qui a pu conduire à cette situation, et celle de renouveler un amour, de le rendre plus présent, plus vigilant.

[Le sacrement de réconciliation](#) est également essentiel : c'est en me découvrant inlassablement pardonné par Dieu que je comprends que je ne peux pas ne pas pardonner à mon tour (cf. *Matthieu* 18, 23-35). N'hésitons pas, enfin, à demander dans la prière, encore et encore, la grâce du pardon : c'est Dieu qui donne la force de pardonner.

Alors, au bout d'un certain temps, l'épreuve qui a séparé les conjoints peut les rapprocher. Et les rapprocher du cœur de Dieu.

Pour aller plus loin : [un beau témoignage de pardon et de fidélité, après une séparation intervenue après 16 ans de mariage.](#)

L'indissolubilité

L'indissolubilité, c'est ce mystère d'un lien conjugal plus profond, plus réel que les représentations que l'on s'en fait : même si les sentiments disparaissent, même si le couple se sépare et divorce civilement, le lien demeure. Une parole a été donnée, devant Dieu, et elle ne peut pas être effacée.

« *Ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare pas.* »

Matthieu 19, 6

Le lien conjugal est indissoluble car il est établi, sur une libre initiative des deux époux, par Dieu lui-même (*Catéchisme de l'Église catholique* n° 1640). C'est par le « oui » des fiancés que ce lien est scellé par Dieu. Et comme Dieu ne reprend jamais ce qu'il donne, ce lien est établi pour toujours. Comme si les fiancés apportaient chacun un bout de corde et que Dieu faisait un nœud. Aucun homme ne peut le dénouer.

Dieu s'engage avec les époux

Cela peut faire peur, et en même temps, il est reposant de s'appuyer sur plus grand que soi. Dans le « oui » des époux résonne également le « oui » de Dieu, et non un « *Et maintenant, débrouillez-vous* » ! Dieu s'engage avec les époux. Le *Catéchisme* (n° 1640) dit même que l'alliance des époux est « garantie » par la fidélité de Dieu : car son alliance est éternelle et unique. Vous conviendrez qu'il n'y a pas mieux comme garantie : le Christ a épousé son Église pour toujours[1], jamais il ne la reniera pour en prendre une autre.

Pour l'Église, le consentement constitue donc le mariage véritable, mais il n'est indissoluble qu'après sa consommation. Si les relations sexuelles entre époux sont appelées « conjugales », c'est pour cette raison : le don des corps les conduit vers une meilleure connaissance de l'autre et procure une joie partagée, qui [engage à la communion des cœurs](#). Et cette union des corps construit, de l'intérieur, le caractère durable du mariage.

Trop dur ? « Rien n'est impossible à Dieu » !

Le mariage est donc chose aussi belle que sérieuse qui nécessite un réel engagement de la part des époux, tout au long de leur vie. Parfois, un grand sacrifice sera même nécessaire, « *par exemple, lorsque l'un des deux tombe gravement malade, ou lorsque l'union n'est pas naturellement fertile, ou enfin lorsqu'un mariage est endommagé par une trahison, mais sauvé par le pardon de l'autre*[2]. »

L'Église ne vit cependant pas en dehors de la réalité : elle sait très bien qu'il y a des situations où le moindre mal est de se séparer – en cas de conjoint violent par exemple. Le Code de droit canonique le prévoit (§ 1153). Mais parce que les époux ne cessent pas d'être mari et femme devant Dieu, ils ne sont pas libres de contracter une nouvelle union.

La barre peut sembler trop haute quand on ne s'appuie pas sur la force du sacrement de mariage. Mais « *rien n'est impossible à Dieu* », dit Jésus (Matthieu 19, 26). Dieu ne peut pas nous demander par l'Église quelque chose d'impossible ; il nous rend capables avec sa grâce d'être fidèles ! C'est en s'appuyant sur elle que [des époux, même divorcés, peuvent vivre la fidélité nuptiale](#)... que des couples, contre vents et marées, résistent aux épreuves et en cela « *méritent la gratitude et le soutien de la communauté ecclésiale* », souligne le Catéchisme de l'Église catholique (n° 1648).

Un mariage peut-il être annulé ?

« *L'Église ne peut pas annuler un mariage. Comment le pourrait-elle si nous croyons que "ce que Dieu a uni, l'homme ne le sépare pas" ? En revanche, il est possible de découvrir qu'un mariage ayant les apparences de validité est en réalité nul dès le départ* », explique Mgr Augustin Romero, official[3] de Paris.

Une demande de « [reconnaissance de nullité](#) » peut donc être déposée auprès du tribunal ecclésiastique compétent. « *Comment s'est formé le consentement ? Telle est l'unique question que nous nous posons lorsque nous prenons en charge un dossier* », explique le Père Gérard Nison, juge à Rouen et à Paris. Ce ne sont pas les aléas de la vie conjugale qui interviennent dans une déclaration de nullité. Un mariage malheureux n'est pas un mariage nul. Seuls des critères objectifs fondés sur le moment du consentement sont pris en compte : immaturité, manque de liberté, défaut de discernement, incapacité à assumer les obligations du mariage... Autant de raisons qui ont pu vicier le consentement de l'un ou de l'autre et rendre invalide, au sens juridique du terme, le mariage.

Cette procédure qui permet de rendre justice aux conjoints, de faire la vérité, n'efface pas une tranche de vie d'un coup d'éponge. « *Une cause de nullité, c'est avant tout deux personnes qui souffrent* », souligne le Père Potez. D'autant plus quand des enfants sont nés de cette union malheureuse.

Isabelle O'Neil

Divorcés remariés : le point de vue de l'Église

« *Nous devons dire aux divorcés remariés que l'Église les aime. Les paroisses ont à faire tout leur possible pour que ces personnes se sentent aimées, acceptées ; elles ne sont pas "en dehors", même si elles ne peuvent recevoir l'absolution et l'eucharistie. Elles doivent voir que, même ainsi, elles vivent pleinement dans l'Église. Même sans la réception "corporelle" de l'eucharistie, elles peuvent être spirituellement unies au Christ dans son Corps.* » Benoît XVI, le 2 juin 2012.

[1] « Jésus a épousé l'Église par amour », un mariage avec une épouse « belle, sainte, pécheresse », qu'il aime néanmoins. Cet amour « a trois caractéristiques : il est fidèle ; il est persévérant – il ne se lasse jamais d'aimer son Église –, il est fécond. » *Le pape François, méditation du 2 juin 2014.*

[2] *Mgr Jean Laffitte, secrétaire du Conseil pontifical pour la famille, lors de la Conférence asiatique sur la famille, qui s'est tenue à Manille du 13 au 16 mai 2014.*

[3] *L'official est la personne qui préside le tribunal ecclésiastique – appelé officialité – d'un diocèse.*